

Résumé de l'activité 2009-2010

Les principales activités du GIP CNFM se résument à la **prorogation du GIP CNFM** et au soutien à l'utilisation de moyens communs au niveau national aussi bien des **plateformes technologiques** du domaine de la micro et nanoélectronique que **des outils de conception**, tests et caractérisations afin de maintenir un haut niveau de formation des étudiants utilisateurs dans l'ensemble du réseau. Ces utilisateurs peuvent aussi bien être des étudiants en formation initiale, des formateurs, des doctorants et chercheurs, et des stagiaires de formation continue. Pour atteindre ces objectifs, le GIP CNFM a un rôle important **d'animation** et de représentation auprès des pouvoirs publics et des **partenaires industriels** via principalement le SITELESC et développe des actions **internationales** au niveau du réseau.

Prorogation du GIP et contrat quinquennal

Dès 2009, les responsables du GIP démarré un chantier considérable, puisqu'il a consisté à préparer la prorogation du GIP-CNFM par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et simultanément, le renouvellement d'un contrat pluriannuel.

Après une année de travail commun entre Pierre GENTIL précédent Directeur Général, les Présidents successifs du GIP, Jean VAYLET et Gérard MATHERON, et le nouveau Directeur général, depuis août 2010, Olivier BONNAUD, et suite à de nombreux rebondissements dont notamment la nouvelle durée du contrat « quadriennal » qui est passé à 5 ans et qui a nécessité une refonte du dossier en Novembre 2010, le Ministère a validé la prorogation du GIP CNFM sur 5 ans.

Dans le cadre de cette prorogation, un nouveau contrat pluriannuel a été signé et dans lequel le Ministère et plus précisément la DGESIP s'engage sur un financement contractuel pluriannuel e inférieur à ce qui était espéré initialement mais toutefois bien supérieur à celui que nous risquions d'obtenir sans les négociations menées par l'équipe dirigeante mentionnées ; il s'élève à un million d'Euros par an sur 5 ans.

Le renouvellement du GIP a été validé par un arrêté paru au J.O. du 1er janvier 2011, ce qui a assuré la continuité du GIP sans aucune rupture que nous pouvions craindre initialement. Cela a pu être obtenu grâce à la compréhension et à l'investissement personnel de nos correspondants au Ministère de l'Enseignement Supérieur, le conseiller d'établissement, et le chargé de la contractualisation vague A qui sont aussi remerciés dans ce rapport.

Ce financement obtenu contractuellement rend notre GIP-CNFM pérenne pour une durée raisonnable de 5 ans. Le GIP a ainsi plusieurs années devant lui pour faire évoluer ses formations et ses activités en concertation étroite avec le SITELESC, pour répondre aux indicateurs du Ministère et pour montrer la force et la nécessité de ce réseau, qui constitue actuellement un exemple pour plusieurs pays européens et au-delà. En 2009, le GIP CNFM a été présenté comme un modèle à suivre par la Stratégie Nationale de Recherche et Innovation (SNRI).